

COMITE DE PILOTAGE DE LA CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE – PAYS DES CEVENNES MAIRIE, MEJANNES-LE-CLAP / 29.05.2018 / 9H30

CFT = Charte Forestière de Territoire

PRESENCES

Cf. feuille de présence en fin du compte-rendu

ORDRE DU JOUR

- Informations sur la candidature déposée auprès de la Région Occitanie
- Vie du Comité de pilotage
- Avis sur la priorisation de la feuille de route 2018
- Création de Groupes de travail
- Présentation de deux actions en cours de la Charte Forestière
- Questions diverses (Assemblée des territoires, Parlement de la Montagne)

PRESENTATION / DOCUMENTS (JOINTS AU COMPTE-RENDU)

- Présentation visuelle : « PrésentationCopilCFTPC-29.05.2018»

Pour une meilleure appréhension, les échanges sont rapportés en suivant l'ordre du jour.

Les points de présentation ne sont pas retranscrits ici, ils sont présents dans le document de la présentation visuelle.

Le compte-rendu renvoie aux numéros de diapositives concernées.

SOMMAIRE

Présences	1
Ordre du jour	1
Présentation / Documents (jointes au compte-rendu)	1
ACTUALITES DE LA CANDIDATURE DE LA CHARTE FORESTIERE A LA REGION	2
VIE DU COMITE DE PILOTAGE	2
FEUILLE DE ROUTE 2018 ET PRIORISATION DES ACTIONS	3
CREATION DE GROUPES DE TRAVAIL THEMATIQUES AU SEIN DE LA CFT	7
PRESENTATION DE DEUX ACTIONS DE LA CFT	8
CHANTIERS TEST : ACQUISITION DE REFERENCES TECHNICO-ECONOMIQUES, ECOLOGIQUES ET SOCIALES POUR UNE RECOLTE DES BOIS RAISONNEE	8
CREER UN OUTIL DE COMMUNICATION SUR LES ACTIONS FORESTIERES DU TERRITOIRE FAVORISANT LE LIEN ENTRE ACTEURS	8
INFORMATIONS / QUESTIONS DIVERSES.....	9
SUITES	13
Synthèse / A faire	13
Liste des participants	14

ACTUALITES DE LA CANDIDATURE DE LA CHARTE FORESTIERE A LA REGION

VOIR DIAPOSITIVE N°4

- L'élue référente de la Charte Forestière, M. DELEUZE, introduit la séance, remercie les participants et la Mairie de Méjannes-le-Clap mettant à disposition le lieu de réunion.
- A ce jour, la candidature de la Charte Forestière du Pays des Cévennes auprès de la Région Occitanie est complète. La délibération approuvant le projet de Charte des élus du Pays des Cévennes prise le 12/04, vient d'être transmise auprès de la Région (document obligatoire pour la candidature). Pour rappel, cette candidature concerne la demande de subvention pour le financement d'un poste à temps complet pour le suivi et l'animation de la Charte, élément essentiel pour la vie de la Charte.
- M. DELEUZE signale que la délibération approuvant le projet de Charte Forestière a été prise à l'unanimité des conseillers syndicaux du Pays des Cévennes.

VIE DU COMITE DE PILOTAGE

VOIR DIAPOSITIVES N° 6 A 8

- Un rappel est fait sur les missions du Comité de pilotage (COPIL) de la CFT (cf. Diapositive n°6).
- Les membres souhaitent alterner les lieux de réunion du Comité de pilotage entre le « secteur Cévennes » et le « secteur Garrigues ».
- A minima 2 Comités de pilotage par an sont à prévoir.
- Une discussion a lieu sur l'opportunité d'organiser les prochains COPIL sur une journée, couplant réunions de travail & « visite de terrain » d'une action inscrite dans la CFT. Les participants actent que c'est un format à utiliser, s'il y a un sujet d'actualité de l'une des actions le justifiant, mais pas systématiquement.

Au niveau de l'organisation et dans un souci d'efficacité, la restauration commune sous forme de buffet, avec inscription obligatoire et maintien de la visite à compter de 15 participants, sont des éléments à privilégier.

- Si la candidature de la CFT du Pays des Cévennes est retenue par la Région Occitanie, les participants sont d'accord pour organiser un événement, pour la signature officielle de la Charte avec l'ensemble des partenaires, en septembre 2018.

FEUILLE DE ROUTE 2018 ET PRIORISATION DES ACTIONS

VOIR DIAPOSITIVES N°6 à 11

- Les **délais prévisionnels pour la réponse attendue de la Région sur la candidature de la Charte** (mis à jour le 04/06/2018) sont :
 - **20/07/2018** : Vote de la Commission Permanente de la Région sur la demande de financements du poste
 - **Juillet** : si réponse positive de la Région, lancement du processus de recrutement
 - **Septembre / Octobre 2018** : Prise de poste de la / du Chargé(e) de mission de la CFT
- Le **calendrier de la CFT** serait alors :
 - **Année 1 de la CFT : Septembre 2018 – Septembre 2019**
 - **Année 2 : Septembre 2019 – Septembre 2020**
 - **Année 3 : Septembre 2020 – Septembre 2021**
- Pour récapituler le **calendrier de réalisation des 35 actions** de la Charte (la 36^e action concernant l'animation de la Charte par le Pays) : **voir diapositive n°12** (ce document a été remis en main propre des participants).
- Certaines actions ont déjà débuté, avec par exemple la recherche de financeurs, la recherche de partenaires, un travail de formalisation, la réalisation opérationnelle, etc.
- D'après les retours des porteurs de projets, pour les **actions qui devraient être réalisées et achevées à l'issue de l'Année 1** de la CFT : voir diapositive n°13.
- Certaines actions sont détaillées dans les échanges :

SYLVOTROPHEES / CLAIRE DUTRAY (DELEGUE TERRITORIALE, MASSIF « BASSES CEVENNES »), PARC NATIONAL DES CEVENNES) :

Il s'agit du premier concours forestier du Parc national des Cévennes. Cette action vise à valoriser le travail du forestier et « à distinguer des forêts gérées de façon à produire du bois de qualité, tout en respectant l'environnement et les usages autres que sylvicoles ». Il s'agit d'une action en cours.

MOUV (MODE OPERATOIRE D'UTILISATION DE LA VOIRIE COMMUNALE) / JOHN PELLIER (REFERENT DE L'ASSOCIATION DES COLLECTIVITES FORESTIERES (COFOR) DU GARD & DIRECTEUR ADJOINT DE L'UNION REGIONALE DES COFOR OCCITANIE) :

Ce projet a été initié dans les Pyrénées Orientales, via la CFT Pays Pyrénées Méditerranée. Dans le Gard, un travail est en cours pour le mettre en place, à la demande de M. le Préfet. Pour résumer, cela concerne la mise en place de bonnes pratiques d'utilisation de la voirie communale pour la récolte forestière, avec par exemple la systématisation d'état des lieux, la prise de contact en amont des coupes avec les Mairies, etc. Des rencontres organisées par la

COFOR du Gard avec les professionnels de la récolte ont eu lieu. L'étape en cours concerne la réflexion sur les outils appropriés pour les entreprises de récolte, afin que ces nouvelles démarches ne soient pas trop contraignantes en termes de temps et de facilité. Il est envisagé d'utiliser la plateforme numérique « forêt data ». Le projet est en cours pour aboutir à une proposition de MOUV à présenter aux professionnels et partenaires Forêt/Bois.

Yannick LOUCHE relève qu'il serait important de rattacher cette démarche à l'action sur l'exploration de la création d'une piste forestière « multifonctionnelle » (DFCI/récolte de bois) interdépartementale, afin de garantir une bonne utilisation de ces types de pistes.

(Voir partie « Informations / Questions diverses, sur les échanges sur les obligations actuelles en chantier forestier »).

ETUDE DE LA RESSOURCE FORESTIERE FINE / PAYS DES CEVENNES

La Région Occitanie demande aux Chartes forestières de Territoire, la réalisation de 2 études : une étude de la ressource forestière « fine » et une étude de la filière bois locale. Il s'agit d'éléments obligatoires. A noter qu'il n'existe pas de méthodologie-cadre à ce sujet, chaque territoire mène ces études en fonction de ses propres préoccupations, et en concertation avec les attentes de la Région.

Il est rappelé qu'une demande de devis a été faite auprès de l'IGN (voir coûts dans tableau page 6).

Les participants font part qu'il serait intéressant de savoir quels sont les volumes « disponibles » de bois d'œuvre / bois d'industrie / bois-énergie. Ce qui est prévu. Mais la préoccupation est de savoir si la donnée obtenue sera réellement « exploitable » pour sensibiliser les propriétaires forestiers, ou ouvrir de nouvelles perspectives pour des marchés locaux.

Ludovic PERRAUD, Directeur de la Coopérative Forêt Privée Lozérienne et Gardoise (FPLG), rappelle que l'étude de 2010 menée par le FCBA a pu recenser le volume de bois disponible en pin maritime.

Christine BOYER, Technicienne forestière du CRPF, aborde le « Schéma de desserte forestière et de mobilisation de la ressource ligneuse dans les Cévennes gardoises » réalisé par BRL en 1997.

Les participants conviennent qu'il faudra recenser la donnée déjà existante pouvant alimenter cette étude.

Il est demandé à Nathalie TREMEL, Chargée de mission CFT Gorges Causses Cévennes 5CFT GCC) (autour de Florac / massifs Cévennes et Causses), son retour d'expérience à ce sujet. Elle relève que l'étude de la ressource forestière fine n'a malheureusement été suivie que de peu d'actions opérationnelles. La difficulté est de mener une étude trop vaste, pour les besoins concrets. Les données sont parfois trop « larges », le degré de précision souhaité parfois ne pouvant être atteint.

Des participants relèvent que cette étude pourrait être importante en matière de communication et d'amélioration des connaissances auprès du grand public.

ETUDE DE LA FILIERE BOIS / PAYS DES CEVENNES

(Voir contexte dans le précédent paragraphe). Il s'agit d'étudier de manière fine le tissu économique de la filière (les activités, les typologies, les productions, les besoins, etc.). Les participants évoquent qu'il est important de ne pas omettre d'aborder l'activité sylvicole, ce

qui était prévu. Ainsi, il est préconisé de renommer l'action ainsi : « étude de la filière forêt/bois ».

GUIDE DES ENTREPRISES FORET-BOIS / PAYS DES CEVENNES

Les participants actent qu'il sera travaillé en amont avec le Comité des élus les principes d'architecture du Guide :

- préciser les objectifs de communication,
- préciser les publics-cibles (*la fiche-action prévoyait : Les maîtres d'ouvrage publics et privés / Les habitants, le grand public, potentiels consommateurs / Les entreprises pouvant utiliser le bois*),
- préciser les valeurs à communiquer,
- préciser les éléments à faire apparaître (les types de produits bois que l'on peut trouver, les essences travaillées, etc.),
- préciser les entreprises à solliciter : toutes ? celles faisant preuve de bonnes pratiques (en relation avec les objectifs de la CFT) ? si oui, lesquelles ?

Les participants relèvent un grand intérêt sur cette action et il est décidé de mettre en place un groupe de travail dédié. Les membres du COPIL seront sollicités pour leur inscription dans ce groupe. Un élu référent sera désigné pour piloter ces travaux.

Une discussion a lieu sur le fait qu'il y ait un choix à faire ou non sur les entreprises apparaissant dans ce Guide : toute entreprise ?, ou celles apportant certaines garanties de satisfaction ?, car le Pays des Cévennes en communiquant sur ces entreprises, se porte peut-être finalement comme « garant » de la qualité des services apportés. Ces questions seront abordés par le Groupe de travail dédié.

Il est rappelé qu'il est envisagé que ce Guide soit sous format papier et également sous format numérique, afin de pouvoir mettre à jour ce document, sous peine d'être obsolète rapidement.

- Concernant les actions portées par le Pays des Cévennes, le COPIL valide le déroulement suivant :

ACTION	PERIODE DE LANCEMENT
<p>les 3 actions de Coopération avec la Charte Forestière Gorges Causses Cévennes</p> <p><i>Outil de communication en commun / piste interdépartementale multifonctionnelle (incendie & mobilisation bois) / Création d'un groupe de travail sur le pin maritime cévenol</i></p>	<p>→ Dès maintenant</p> <p><i>(rappel : les élus du Pays se sont engagés auprès de la CFT Gorges Causses Cévennes a mené ce partenariat et cette CFT a déjà débuté son animation)</i></p>
<p>Action de plan de communication</p>	<p>→ Lancer l'action avec la CFT GCC sur l'outil de communication en commun</p> <p>→ Pour le Plan de communication global : à partir de septembre</p>
<p>Etude ressource forestière fine</p>	<p>→ Après vote du Budget Supplémentaire Pays (Juin)</p> <p>→ Après décision de subvention de la Région (Juillet)</p>

Etude filière bois	→ Septembre
Guides des entreprises	<ul style="list-style-type: none"> → Lancement recensement des entreprises Forêt/Bois évoluant sur le Pays des Cévennes : Juillet 2018 → Réunion d'un groupe de travail en amont pour déterminer les objectifs précis de l'outil de Guide : Septembre → Lancement concertation pour création du Guide : Septembre - Octobre

- Il est proposé de lancer le plus grand nombre d'actions, en lien avec le recrutement d'une(e) chargée de mission en septembre.
- Pour rappel, voici le budget sollicité dans la candidature de la CFT à la Région Occitanie, pour les 3 ans à venir :

DEPENSES	Montant HT	Montant TTC	RECETTES	Montant HT	Montant TTC	Taux intervention (sur TTC)
FRAIS SALARIAUX - Animation dédiée à la Charte Forestière du Pays Cévennes / Septembre 2018 - Septembre 2021	129 122,28 €	129 122,28 €	FEADER - Mesure 16.7 PDR (63% sur coût éligible de 90% sur TTC)	74 505,09 €	74 684,26 €	56,70%
FRAIS DE DEPLACEMENTS	700,00 €	700,00 €	Région - Animation Charte Forestière (37% sur coût éligible de 90% sur TTC)	43 756,96 €	43 862,19 €	33,30%
FRAIS FAISANT L'OBJET D'UNE FACTURATION (montant basé sur devis et facturation) - Etude de la ressource forestière (1896€)	1 580,00 €	1 896,00 €	Autofinancement	13 140,23 €	13 171,83 €	10,00%
TOTAL	131 402,28 €	131 718,28 €	TOTAL	131 402,28 €	131 718,28 €	100%

- Le 20/06, un Budget supplémentaire sera mis à l'ordre du jour du Comité syndical du Pays, pour l'inscription des crédits de la Charte Forestière.
- Pour rappel, le 12/04, les élus du Pays ont adopté le plan de financement pour 3 ans concernant l'animation de la Charte.

- Voici les crédits qui seront proposés aux élus du Pays pour inscription au Budget (utilisés si les financements sont obtenus auprès de la Région Occitanie) :

Action	Types de dépenses	Plans de financements prévisionnels	Année réalisation
Animation	Temps de travail / temps plein	<p>SUR 3 ANS : Dépenses : 129 122,28 € - Recettes : 116 210,05 (90%) – Autofinancement : 12 912,23€</p> <p>PAR AN :</p> <p>Dépenses : 30214,68€</p> <p>Recettes : 12 826,08€ (90%) – Autofinancement : 4304,08 €</p> <p>SUR BUDGET 2018 PAYS : Dépenses : ~ 15 000€ / Recettes : 13 500€ (payées en année n+1)</p>	2018 - 2021
Guides des entreprises	Conception graphique – Impression (format à déterminer, etc.)	<p>Dépenses prévisionnelles : 10 000 €</p> <p>Recettes prévisionnelles : 6400€ (64%) – Région (Contrat quadriennal) : 1600€ - Autofinancement : 2000€</p>	2018-2019
Etude de la ressource forestière fine	Devis réalisé + pré-diagnostic gratuit par l'IFN. Montant à définir selon le niveau de finesse de la commande	<p>Dépenses prévisionnelles : 1 896 €</p> <p>Recettes prévisionnelles : FEADER & Région : 1706,4€ (90%) — Autofinancement : 189,6 €</p>	2018-2019

CREATION DE GROUPES DE TRAVAIL THEMATIQUES AU SEIN DE LA CFT

VOIR DIAPOSITIVE N°17 à 19

- Il est décidé de lancer trois groupes de travail
 - Communication / aura en travailler en lien avec la CFT Gorges Causses Cévennes (cf. diapositive n°18)
 - Pin maritime cévenol / en commun avec la Charte Forestière Gorges Causses Cévennes (cf. diapositive n°19)
 - Guide des entreprises de la Forêt et du Bois
- Un appel à participation sera lancé par mail au sein du COPIL de la CFT.
- Chaque groupe sera animé par un élu volontaire.
- Au sujet du groupe de travail sur le pin maritime cévenol, les participants relèvent l'intérêt de réaliser la synthèse des actions réalisées de toute part (en dehors des CFT) sur ce sujet et les enseignements.

PRESENTATION DE DEUX ACTIONS DE LA CFT

VOIR DIAPOSITIVE N°21 à 22

CHANTIERS TEST : ACQUISITION DE REFERENCES TECHNICO-ECONOMIQUES, ECOLOGIQUES ET SOCIALES POUR UNE RECOLTE DES BOIS RAISONNEE

- Francis MATHIEU (Président du Syndicat des Forestiers Privés et Vice-Président du Groupement de Développement Forestière des Cévennes Gardoises – co-porteur de l'action) et Ludovic PERRAUD (Directeur de la Coopérative FPLG – porteur de l'action) présentent l'action (rappel des objectifs et du calendrier global sur la diapositive n°21).
- Elle consistera entre autres sur la formalisation d'une méthodologie sur ce que représentent un « chantier classique », un « chantier exemplaire » et les indicateurs à étudier dans ce cadre. Le FCBA sera également un partenaire étroit, missionné sur l'analyse scientifique des indicateurs.
- La recherche est en cours des potentiels chantiers pour la mise en œuvre de l'action, soit 2 parcelles de 2 ha en secteur Garrigues et Cévennes. Ceci permettra de chiffrer le montant de l'action et solliciter ensuite des financeurs.
- La Parc national sera l'un des partenaires de ce projet, notamment pour la détermination des indicateurs environnementaux à relever dans cette action. Eventuellement le Parc national des Cévennes (PNC) pourra apporter un financement si une demande est déposée (sur le principe le projet serait éligible). Aussi, le Parc travaillant sur la Charte de Bonnes Pratiques de l'exploitation forestière, cette action l'intéresse particulièrement (voir dans questions diverses sur la Charte des bonnes pratiques de la récolte forestière du PNC).
- Les participants du COPIL relèvent que l'analyse du bilan carbone au global et des impacts de modalités de récolte sur le changement climatique, seront intéressants à étudier.

CREER UN OUTIL DE COMMUNICATION SUR LES ACTIONS FORESTIERES DU TERRITOIRE FAVORISANT LE LIEN ENTRE ACTEURS

- Nathalie TREMEL (Chargée de mission Charte Forestière Gorges Causses Cévennes, co-porteur de l'action avec la CFT du Pays des Cévennes) présente l'action (rappel des objectifs et du calendrier global sur la diapositive n°21).
- Les participants évoquent le plan de communication élaboré par FIBOIS dans le cadre du programme Cev'Aigoual¹ (dont est originaire cette action), qui est une base pour reprendre comment monter cet outil de communication commun.
- Emilie BRES précise qu'il est important que l'outil de communication numérique soit bien inclus dans une démarche de véritable plan de communication, cet outil seul ne suffisant pas à mieux communiquer sur la forêt/bois.
- Aussi, pour réanimer la CFT Pays des Cévennes, Yannick LOUCHE évoque le couple incontournable de la collectivité local avec la profession de forêt privée (la surface forestière privée étant la plus importante sur le Pays, avec 80% de la surface forestière totale). Par

¹ Cev'Aigoual est un projet inscrit dans le cadre du programme national « Dynamic Bois », rassemblant une vingtaine de partenaires et qui est coordonné par le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF). Dynamic Bois a pour vocation de « favoriser une mobilisation accrue de la ressource en bois, dans le strict respect de la gestion durable de la forêt et d'une bonne articulation des usages (bois d'œuvre, bois industrie, bois énergie) ». Ce programme est financé dans le cadre de l'enveloppe « Fonds chaleur » de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME).

ailleurs, la fin des mandats arrivant courant 2020, cette communication est importante en ce sens aussi pour la continuité de la politique forestière déterminée aujourd'hui. Les COFOR, notamment au travers les formations qu'elle propose, sont là également pour faire le lien auprès des élus.

- Les participants évoquent des tournées forestières à envisager pour réexpliquer et sensibiliser à la politique forestière auprès des potentiels nouveaux élu(e)s en 2020.

INFORMATIONS / QUESTIONS DIVERSES

- Le syndicat mixte des Hautes Vallées Cévenoles est en cours de mener le programme d'animations de Biosphera d'avril à juin 2018, sur le thème principal : « La filière forêt / bois ». Le programme a été diffusé aux membres du COPIL de la CFT et il est disponible via le lien suivant :

<http://www.biosphera-cevennes.fr/2018/03/30/animation-du-2eme-trimestre-2018-la-filiere-foret-bois/>

A noter la soirée du 19 juin à Biosphera, à Cendras, où il y a aura une visite de chantier quasi achevée du 1^{er} bâtiment sur le secteur en pin maritime local (Pôle des professionnels de santé).

- Mise en place d'un **programme de subventions aux travaux forestiers par Alès Agglomération** :
 - Comme indiqué lors du précédent Comité des élus, Alès Agglomération porte une action de mise en place d'aides aux travaux forestiers. Il s'agit d'une action faisant partie de la CFT du Pays. M. DELEUZE indique la volonté de M. le Président d'Alès Agglomération d'apporter une aide inédite, pour impulser de manière significative une gestion forestière, visible sur un massif, menant à participer à la réalisation d'une sylviculture de qualité, visant à augmenter les qualités bois d'œuvre des forêts à terme. Le but est de mener des opérations d'envergure afin d'améliorer toujours la culture forestière sur le Pays, d'amener à "changer le regard sur la forêt que nous avons", qui est un atout dans sa multifonctionnalité. Les élus communautaires ont voté une aide dédiée d'un montant de 500 000 € au budget 2018. La méthodologie proposée pour cela :
 1. Prise de contact avec les partenaires forestiers institutionnels (CRPF, Syndicat des Forestier Privés), afin d'écouter les besoins des propriétaires forestiers remontés à ces structures en termes d'aides pour les travaux forestiers, et les préconisations pour mettre en œuvre les objectifs des élus. Synthèse de ces retours.
 2. Lancement d'un appel à participation auprès des élus de la Commission Ruralité afin de travailler un premier projet de règlement d'octroi de ces aides : 17/05
 3. Travail des élus de la Commission Ruralité sur le projet de règlement d'octroi des aides : Mai
 4. Retours aux partenaires forestiers.
 5. Passage du projet de règlement d'octroi des aides aux travaux forestiers en Conseil Communautaire, en vue de son adoption : 28/06

Information après COPIL : le projet de règlement des subventions à la Forêt d'Alès Agglomération est en cours de finalisation et passera au vote des élus communautaires en septembre. Un Comité de pilotage d'analyse d'octroi des aides rassemblant élus et partenaires techniques forestiers va être installé.

- Une discussion a eu lieu sur les obligations en matière de **déclaration de chantiers forestiers** a été abordé.

Voici pour rappel :

- « **Les chantiers d'abattage ou de façonnage manuel supérieurs à 100 m³ (soit 150 stères) (NOUVEAUTE DEPUIS LE 01/01/2017),**
- Les chantiers d'abattage ou de débardage mécanisés supérieurs à 500 m³ (soit 750 stères),
- Les chantiers de boisement, de reboisement ou de travaux sylvicoles d'une surface supérieure à 4 hectares ».

Cette déclaration est faite auprès des services de l'Inspection du travail de la DIRECCTE et la copie de cette déclaration doit être adressée en Mairie du lieu de chantier forestier.

En deçà de ces seuils, il n'y a pas de déclaration à réaliser auprès des Mairies pour signaler un chantier forestier. Sauf, si la commune prend un arrêté municipal afin de rendre obligatoire le signalement d'un chantier forestier et la réalisation d'un état des lieux.

Plus d'informations : <http://www.laforetbouge.fr/occitanie/documents/declaration-de-chantier-3>

- Une discussion a eu lieu sur les pins, suite à une question concernant le potentiel de valorisation en qualité bois d'œuvre du pin laricio. Le pin laricio est tout à fait valorisable dans le bois-construction, ayant de bonnes performances mécaniques. Tous les pins peuvent être utilisés en bois de structure. Le pin d'Alep vient d'entrer en avril, dans la norme de la construction en bois.

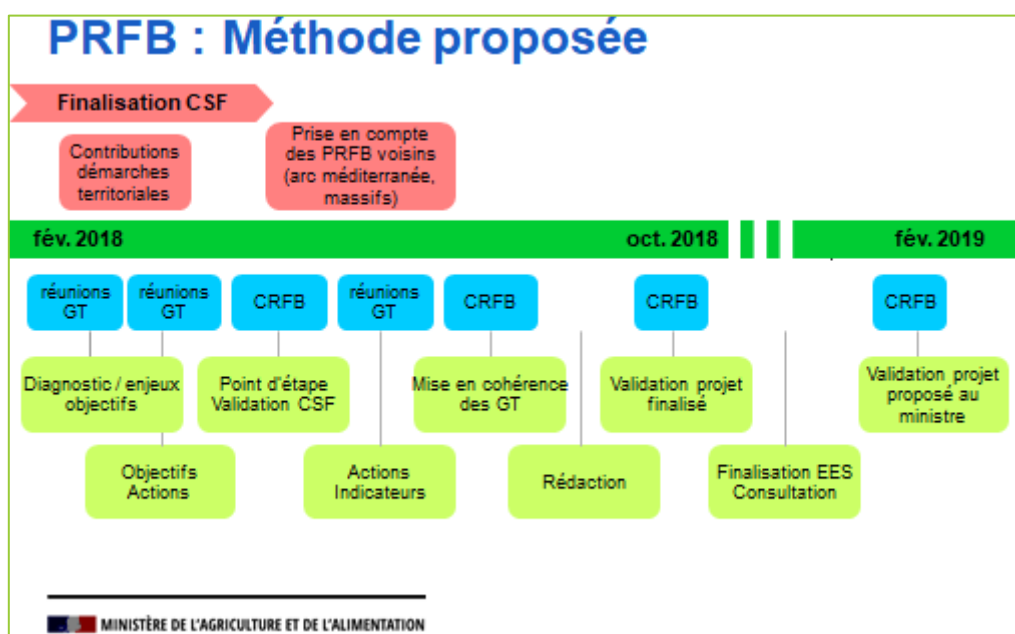
Ludovic PERRAUD, Coopérative FPLG, rappelle que l'étude sur le pin maritime réalisée dans le cadre de la CFT du Pays des Cévennes en 2013, avec la Coopérative et le CIRAD, a aussi traité le pin laricio.

- Le projet **CAPBIOTER** a été mentionné. Sa présentation : « *Depuis octobre 2016, le Parc national des Cévennes, en tant que réserve de biosphère, compte parmi les territoires partenaires du projet CAP-BIOTER, coordonné par le laboratoire en sciences humaines et sociales « Pacte » de Grenoble. Ce projet de recherche, co-financé par l'ADEME, cherche à mieux comprendre et évaluer les enjeux d'une mobilisation accrue des biomasses en Cévennes, dans le contexte de la transition énergétique. L'année 2017 a été dédiée à la collecte des données en vue de la réalisation d'un diagnostic sur les gisements de biomasses mobilisés et mobilisables (biomasse forestière, biomasse agricole, biomasse urbaine) et de leurs évolutions d'ici 2030. A l'automne 2017, toujours dans le cadre du projet, une quinzaine d'étudiants du master «Man and Biosphere» de l'Université Paul Sabatier de Toulouse a réalisé une série d'entretiens sur le terrain afin d'être au plus près des problématiques locales. En janvier 2018, une restitution sous la forme d'un atelier participatif pour partager et travailler collectivement sur les résultats de cette étude a eu lieu* » (Source : Juliette CERCEAU, Chercheur en écologie industrielle et territoriale).
- John PELLIER (COFOR) évoque l'indicateur BIOM. « BIOM Attitude » est une « *agence de notation indépendante qui sait valoriser en euros le service social et environnemental rendu par les entreprises* » (cf. <http://biomattitude.com/>). La Fédération nationale des COFOR (FNCOFOR) a engagé un partenariat avec l'agence afin d'évaluer les retombées locales, en particulier au niveau économique, lors de l'utilisation de bois local. Ainsi, sur l'exemple du « pôle des professionnels de santé » en cours de finalisation sur Cendras, via cet indicateur la COFOR a évalué que :
 - 85% des dépenses du lot bois sont restées sur le territoire
 - 35,2 T de CO₂ ont été stockés

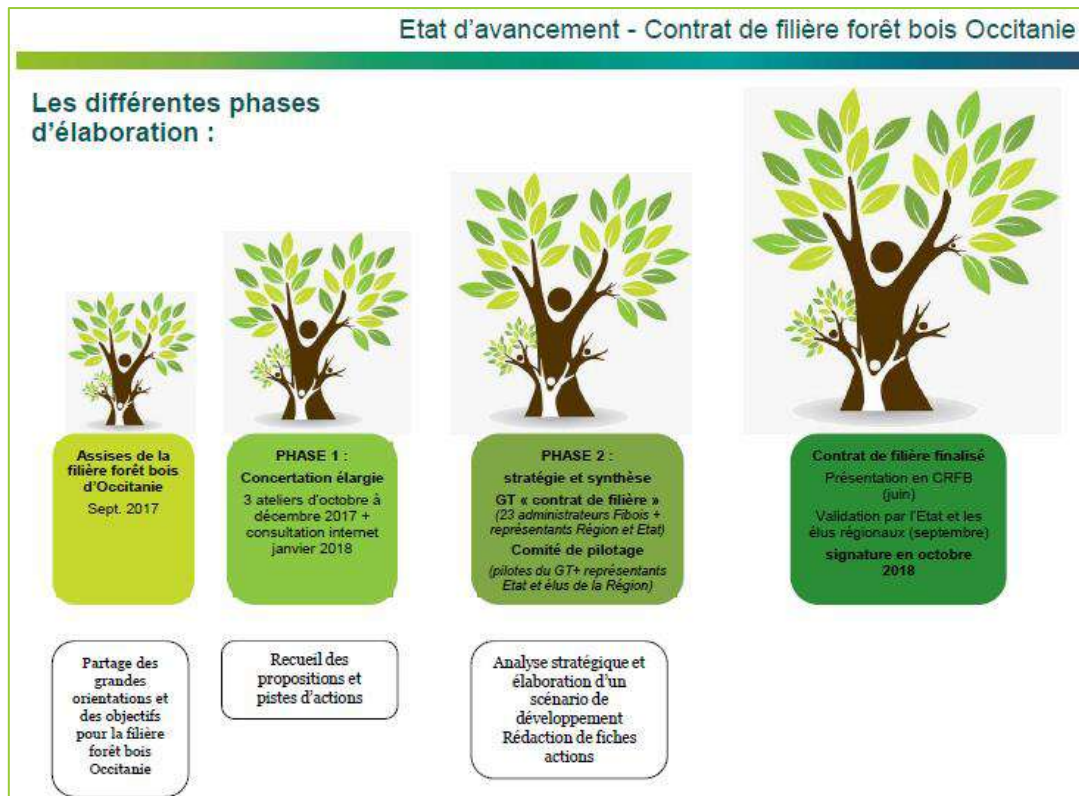
- 0,3 ETP a été conforté ou créé

John PELLIER est à la recherche de données afin de savoir quels sont tous les coûts d'investissements afin d'entretenir 1 ha de forêt. Christine BOYER évoque une étude menée par le CRPF, il y a environ quinze ans.

- Les Obligations Légales de Débroussaillage (OLD) ont été évoqué, en indiquant que le Responsable du Service Forêt-DFCI de la DDTM et le Responsable de la COFOR du Gard ont été sollicité pour leur intervention en Commission ruralité afin de représenter en détail les réglementations, aborder les outils qui vont prochainement être mis à disposition des Communes Forestières et répondre aux questions. Ceci fait partie d'une des actions de la CFT. Ces intervenants peuvent être mobilisés pour des informations collectives, en fonction des disponibilités.
- Le PRFB Occitanie et le Contrat de Filière sont en cours d'élaboration. Voici les calendriers à ce sujet ²:



² GT : Groupe de Travail / CRFB : Commission Régionale Forêt-Bois / CSF : Comité Stratégiques de la Filière bois / EES : Enjeux Ecologiques et Sociaux



- Informations sur les travaux en cours :

<http://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/Elaboration-du-programme-regional>
et <http://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/Contrat-de-filiere>
- Le Comité des élus de la Charte Forestière a travaillé sur une contribution au PRFB et Contrat de Filière, remise à l'Union Régionale des COFOR. Celle-ci a synthétisé et relayé auprès de la Région et de la DRAAF les attentes des territoires forestiers. Une réunion a eu lieu le 26/04 à Trèbes à ce sujet.
- La Charte de Bonnes Pratiques de la récolte forestière élaborée par le PNC a été votée par le CA du PNC. Le/la nouveau/nouvelle Responsable du Pôle Forêt qui sera recruté prochainement aura notamment pour mission de déployer cette Charte, en recherchant des récoltants volontaires pour s'y engager.

SUITES

SYNTHESE / A FAIRE

Actions	Echéances
<ul style="list-style-type: none"> ► Créer les 3 groupes de travail (Communication / Pin maritime / Guides des entreprises), lancer les inscriptions au sein du COPIL & désigner un élu référent 	Juin / Juillet 2018
<ul style="list-style-type: none"> ► Préparer le prochain COPIL pour l'automne 2018, en secteur Cévennes. Avec organisation d'un évènement si la candidature de la CFT est retenue 	Septembre 2018
<ul style="list-style-type: none"> ► Organisation d'une réunion du groupe « Guide entreprises » avant la sollicitation des entreprises par courrier 	Septembre 2018
<ul style="list-style-type: none"> ► Mener les actions de coopération avec la CFT Gorges Causses Cévennes 	Juin 2018 – Fin 2021
<ul style="list-style-type: none"> ► Lancer la concertation des entreprises pour le « Guide des entreprises » 	Septembre / Octobre 2018
<ul style="list-style-type: none"> ► Lancement de l'action sur le Plan de Communication à compter de septembre 	Septembre 2018 – Décembre 2018
<ul style="list-style-type: none"> ► Lancer l'étude sur la ressource forestière fine à compter de la réponse de la Région Occitanie 	Septembre / Octobre 2018
<ul style="list-style-type: none"> ► Lancer l'étude sur la filière forêt/bois 	Juillet – Septembre / Octobre 2018
<ul style="list-style-type: none"> ► Relayer l'appel de demande de données sur les coûts moyens d'investissements en forêt par la COFOR30 	

LISTE DES PARTICIPANTS

COPIL Charte Forestière Pays des Cévennes - 29.05.2018 - Méjannes-le-Clap				
Nom	Prénom	Qualité	Mail	Téléphone
DELEUZE	Patrick	VP Pays Cévennes Référént Charte Forestière		06-14-89-63-55
POTAGE	Charlotte	Gestionnaire - Animatrice GAL Cévennes	galcevennes@guail.com	
MORENO	Antoine	CCI GARD	a.moreno@gard.cci.fr	
CRESPIC	Mannel	Conseiller à PEYRETALES CC Coje Cévennes		
PENAUD	Lubric	Directeur Coop FPLG	contact@fplg.fr	06 66 65 39 69
MATHIEU	FRANCIS	Délégué Com Com de Coje - Cévennes	mathieufrederic@orange.fr	06 82 71 60 01
LOBIEC	Stéphane	FAREN	m.lobiec@orange.fr	06 81 70 05 02
Guillerme	Joël	ABCIZE	jguillerme@abcize.fr	06-20-77-65-46
Louche	Yannick	SITHUC	presidence@smhuc.fr	06 75 05 59 20

CCPF, Chartre Forestière Pays des Cévennes - 29.05.2018 - Méjeunes - CPTP				
Nom	Prénom	Qualité	Mail	Téléphone
BRES	Emilie	Directrice SNTAC	direction@sntac.fr	04 66 30 14 56
CHAPUIS	Claude	Maire de St André le Gard L&P	claude.chapuis@st-andre-le-gard.fr	04.66.30.69.59
BONN	Christie	CARF	christie.bonn@carf.fr	06.83.85.29.23
DUTRAY	Clara	Pair national des Cévennes	clara.dutray@cevennes-parcnational.fr	06-88-76-72-31
BALANCHÉ	jean-jacques	Élu des Rives d'Alès	jean-jacques.balanche@rives-alès.fr	0672.97.16.63
FÉLIER	John	Adhérents forestiers Occitane	john.felie@communesforestiers.org	06-13-55-09-10
LEFEU	Rosalie	Ingénieur forestier	rosalie@forestiersdignad.com	06 84 73 18 65
DEMATÉ	Daniel	Élu charentais	syndicat forestiers privés du sud	07 71 8794 54
DEVÈS	olivier	Pair forestier CPT + CPT	olivier.devès@wanadoo.fr	06 76 26 07 88

 CDPT Charte Forestière Pays des Cévennes - 29.05.2018 - Méjanès-le-Clap				
Nom	Prénoms	Qualité	Mail	Téléphone
TREMEL	Nathalie	Animatrice CFT Gaz. Gazon Cévennes	clatremel@orange.fr	0666456532 

(3)